

ment en ce qui a trait à tous les Canadiens. Voilà précisément ce que nous réclamons.

Tout individu a le triple droit à la vie, à la liberté, à la poursuite du bonheur, librement, dans son pays, pour vivre convenablement. Voilà pourquoi, monsieur le président, nous réclamons l'établissement de ce système. La garantie d'un tel droit repose sur la possibilité indéniable de produire aujourd'hui toutes les choses nécessaires à leur accomplissement, en n'utilisant qu'une fraction du travail humain possible.

Mais dans le système qu'on protège depuis 100 ans, on achète aujourd'hui—et voyons comme cela peut être ridicule—la production d'hier avec l'argent de demain.

C'est ainsi que la majorité des Canadiens sont maintenant endettés jusqu'au cou pour plus de 17 milliards de dollars. Nous disons: Pour ce qui est de la production aujourd'hui, achetons-la aujourd'hui et payons-la aujourd'hui, pour mettre fin à ce système d'endettement perpétuel.

Et c'est se leurrer, monsieur le président, que de prétendre qu'en continuant à s'endetter, on réussira à payer ses dettes. Ceux qui sont intéressés peuvent se procurer la petite brochure offerte par le gouvernement fédéral et lire, à la page 25, que le pays est endetté pour 46 milliards de dollars, sans compter l'endettement des Canadiens, et qu'il en coûte 14c. sur chaque dollar d'impôt versé par les Canadiens. Cela nous coûtera, cette année seulement, 2 milliards 160 millions de dollars en intérêt.

Voilà le système financier qu'on protège. Pour qui? Pour les vieillards? Non, monsieur le président! Pour les invalides? Non, monsieur le président! Pour les démunis? Non, monsieur le président! Quand ces gens-là atteignent l'âge de la vieillesse, ils ne sont pas aux prises avec les problèmes qui assaillent nos vieillards.

J'aimerais conclure là-dessus: pour comprendre la possibilité d'application du régime monétaire proposé par le Crédit social, il ne faut pas oublier que le monde est entré dans l'ère de l'abondance et que, s'il existe des pauvres, ce n'est pas parce qu'il y a des riches, mais parce que l'abondance n'est pas équitablement distribuée. Il n'est donc aucunement besoin de dévaliser les riches en faveur des pauvres; il suffit de mettre de la technique dans le système monétaire et non pas se contenter de dire que la monnaie est faite pour l'homme. Ce qu'il faut surtout, c'est de mettre la monnaie au service de l'homme.

Monsieur le président, nous avons un choix à faire: ou bien nous continuons d'avilir la personne humaine, de l'«encarcener» dans toutes sortes de «rataplans» qui l'étouffent, ou bien nous optons pour des mesures qui encourageront les individus à bâtir et à développer leur pays. Ou bien nous continuons de protéger la finance et d'en rendre nos concitoyens esclaves, ou bien nous matons la finance et nous mettons l'argent au service de la population canadienne.

Je terminerai mes remarques en posant deux questions. Pourquoi avons-nous si peur, dans cette enceinte, d'effectuer une réforme monétaire? Pourquoi sommes-nous prêts à apporter des réformes en tout, sauf dans le système monétaire?

J'aimerais que quelqu'un nous réponde, monsieur le président.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

[Traduction]

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur,

[M. Fortin.]

teur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les porte-parole des partis de l'opposition, et surtout le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) qui, à mon avis, a présenté une résolution très opportune à la Chambre sur le problème du rajustement des pensions en période d'inflation. C'est un problème auquel toutes les sociétés occidentales font face actuellement.

De fait, les résultats obtenus au Canada dans le domaine du contrôle des prix, ou de la stabilité des prix, se comparent très favorablement à ceux des 14 nations européennes étudiées récemment. Mais ils ne sont pas pour autant satisfaisants. Le gouvernement, avec ses responsabilités, a dû faire face au problème difficile de tenter de rétablir l'équilibre entre la stabilité des prix et l'emploi. Jusqu'ici du côté des pensions, le problème est particulièrement aigu. Il est difficile de maintenir le degré de stabilité des prix que nous aimerions tous voir car, vu les réalisations de nos principaux partenaires commerciaux, nous devons habituellement marcher au pas avec eux sans quoi les pressions se font sentir dans notre balance des paiements, nos taux de devises et ainsi de suite. Mais en dépit du problème du maintien d'une stabilité raisonnable de nos prix, nous devons faire face à celui de l'ajustement des pensions. Il peut l'être de deux façons: soit selon une formule d'indexation automatique, que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres députés ont vigoureusement préconisée, soit par des relèvements discrétionnaires répartis sur une période de temps. Le ministère des Affaires des anciens combattants a appliqué cette dernière méthode.

• (1650)

Avant de discuter en détail du relèvement des pensions, des allocations aux anciens combattants et des pensions de guerre, je ferai quelques remarques générales sur le genre de déclaration que nous avons entendue aujourd'hui. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, présent à la Chambre aujourd'hui, a accusé l'opposition qui a proposé la motion de ne pas promettre suffisamment, et il a magnifiquement réussi à la surpasser avec ses propres promesses. A son avis, l'indexation des pensions ne devrait pas se fonder simplement sur le coût de la vie, mais il faudrait porter à \$150 la pension de vieillesse de base et en abaisser l'âge à 60 ans. Cela me semble un résumé honnête d'une de ses recommandations. Monsieur l'Orateur, nous avons déjà débattu la question à la Chambre plusieurs fois. Si seulement c'était aussi simple que cela. Si seulement les députés n'avaient qu'à être aimables, généreux, qu'à adopter la motion, alors les pensions couleraient à flots sans encombre. Si seulement la vie était aussi simple que cela, ce serait merveilleux.

Mais le fait est que des sommes de cette importance portent à conséquence. J'ai fait des calculs: il en coûterait environ 1.25 milliard de dollars pour hausser la pension de toutes les personnes âgées de 65 et plus à \$150 par mois. Et cela, sans tenir compte du supplément. Mes calculs ne sont peut-être pas l'exactitude même, mais ils sont préoccupants. En réduisant l'âge de 65 à 60 ans les frais en seraient considérablement accrus. Je sais que mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre dit que les frais importants de cette ampleur sont inflationnistes, à moins qu'on ne prenne des mesures draconniennes de compensation pour assurer des revenus d'autres sources. Il ne s'agit pas seulement de donner à tout le monde ce qu'il désire. Alors pourquoi nous arrêter à \$150? Si nous les accordions, le député hausserait ses visées. En réalité, ces propositions sont inflationnistes. C'est comme si on essayait d'éteindre